

Zeitschrift: Textiles suisses [Édition française]
Herausgeber: Office Suisse d'Expansion Commerciale
Band: - (1948)
Heft: 3

Artikel: Lucien Lelong prend sa retraite
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-792300>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

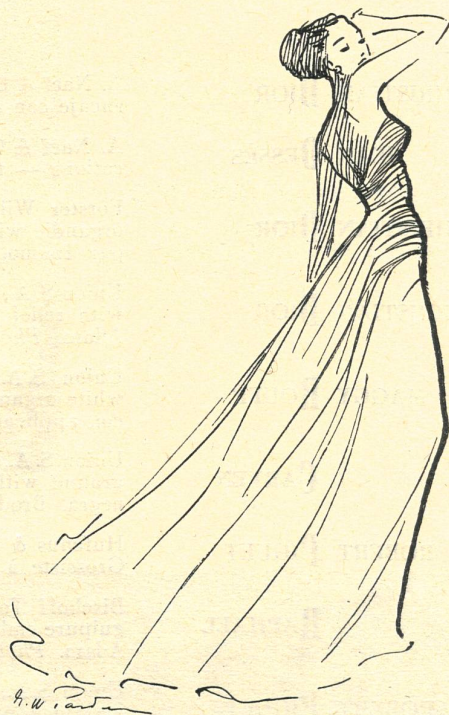
LUCIEN LELONG PREND SA RETRAITE

C'est à fin juillet que le grand couturier parisien Lucien Lelong a fait connaître à l'improviste son intention de se retirer et de fermer sa maison avant la sortie des nouvelles collections. Cette décision inattendue est dictée, dit-on à Paris, par des raisons de santé.

Ses parents possédaient déjà une maison de couture à la Madeleine ; lui s'était établi à son compte en 1924 à l'avenue Matignon. Il a joué un grand rôle dans l'élaboration de la mode au cours de ce dernier quart de siècle et nombre de ses créations sont devenues célèbres, comme la fameuse « figure de proue », par exemple. Ajoutons qu'il fut président de la Chambre syndicale de la Couture au cours d'une période délicate. Mais l'influence de Lelong sur la couture a été beaucoup plus grande qu'il n'y paraît au premier abord. Il s'est toujours, en effet, entouré de forces jeunes de haute valeur, dont il savait mettre les idées à profit et qui, à leur tour, ont retiré de cette collaboration un précieux enrichissement de leur goût et de leurs expériences. L'influence de Lelong fut certainement considérable dans ce sens, les noms de deux de ses anciens « élèves » Pierre Balmain et Christian Dior suffisent à le prouver. C'est donc un Maître au meilleur sens du terme qui se retire, laissant dans la haute couture parisienne un vide sensible.

Ajoutons que c'est grâce à Lucien Lelong que put être organisé le premier défilé officiel de haute couture parisienne à l'étranger, qui eut lieu à Zurich en 1945. (Voir *Textiles Suisses* Nos 3 et 4/1945.)

« *Textiles Suisses* »



LE CONGRÈS INTERNATIONAL DE LA SOIE

Du 14 au 18 juin 1948 s'est tenu à Lyon, puis à Paris, le Congrès international de la soie, le premier depuis la guerre. Il réunissait deux cents délégués représentant vingt-huit pays. La place nous manque ici pour passer en revue, même très sommairement, les nombreuses recommandations formulées par les quinze commissions spécialisées et par l'assemblée. Disons seulement qu'elles sont conformes aux intérêts non seulement des producteurs, mais aussi des consommateurs. Elles visent surtout à développer la production de la soie, à en élever la qualité et à en abaisser et stabiliser le prix. Les mesures discriminatoires (taxe de luxe, prohibition d'emploi, etc.) et les difficultés monétaires qui compliquent et entravent le commerce international de la soie doivent être abolies et les barrières douanières abaissées. Il ne s'agit là, bien sûr, que de résolutions qui n'engagent nullement les gouvernements ; souhaitons cependant qu'elles soient prises en considération et qu'aux vœux du congrès répondent des mesures effectives sur le plan du commerce mondial.

La Suisse s'est toujours vivement intéressée aux affaires touchant la soie. On apprendra donc avec plaisir que c'est à Zurich qu'aura lieu, en 1949, la prochaine réunion internationale, qui aura pour tâche principale d'étudier l'unification des règles de conditionnement. Ajoutons, pour terminer, que la délégation suisse au premier congrès international d'après-guerre était conduite par M. R.-H. Stehli, président de l'Association des fabricants suisses de soieries et comprenait aussi MM. Niggli et Wehrli de l'Association zurichoise de l'industrie de la soie et d'autres personnalités des industries suisses de la soie, soit MM. H.-F. Sarasin, U. Iselin, G. Verron, F. Mosimann, R. Brauchbar, Rud. Bodmer, J. de Bary, P.-E. Vischer, Stehelin et M. P. Hoehn.

N. B. — Nous reviendrons plus en détail sur cet important sujet dans notre prochain numéro.

La Rédaction.